# Industrie : Vente du français LMB Aerospace à l’américain Loar Group

Category: 2020-2030,Actualités,Technologies
2 février 2026




**LMB Aerospace change de pavillon et entre dans une nouvelle ère industrielle. La PME corrézienne, fournisseur clé de la défense française, a été cédée à l’américain Loar Group, déclenchant une vive controverse politique et stratégique.**

**Entre impératifs de souveraineté, garanties étatiques et logique de consolidation transatlantique, la vente de LMB Aerospace cristallise les tensions actuelles autour du contrôle des actifs sensibles de la base industrielle et technologique de défense.**

La vente de LMB Aerospace à l’américain Loar Group a été finalisée fin décembre 2025, après validation formelle des autorités françaises. LMB Aerospace, spécialiste des systèmes de refroidissement et de ventilation embarqués, équipe des programmes majeurs des forces armées françaises. Cette opération, autorisée par Bercy dans le cadre du contrôle des investissements étrangers, intervient dans un contexte de sensibilité accrue sur la protection des technologies militaires et sur l’ouverture du capital d’entreprises jugées stratégiques.

**LMB Aerospace et Loar Group : une vente sous haute surveillance**

La cession de LMB Aerospace à Loar Group s'est conclue pour un montant de 367 millions d'euros, auxquels s'ajoute la reprise de la dette nette, selon les informations communiquées par le groupe acquéreur et confirmées par la presse nationale. Cette transaction place LMB Aerospace sous le contrôle d'une holding américaine cotée à New York, spécialisée dans les équipements aéronautiques et de défense. Toutefois, dès l'annonce de l'opération, le gouvernement français a tenu à encadrer strictement les conditions de la vente de LMB Aerospace, en invoquant la sensibilité des activités concernées.

Ainsi, l'État français a mis en place une action spécifique, communément qualifiée de *golden share*, afin de conserver un droit de regard sur les décisions jugées critiques. Ce mécanisme permet notamment d'opposer un veto à certaines opérations portant sur la localisation des activités, la cession d'actifs stratégiques ou la protection des savoir-faire. Selon le ministère de l'Économie, les services de l'État assureront un suivi rapproché et durable du respect de ces engagements, comme l'a indiqué Bercy dans une déclaration reprise par *Le Monde*.

Dans le même temps, Loar Group a souligné que l'intégration de LMB Aerospace s'inscrivait dans une stratégie de croissance industrielle cohérente. Le groupe américain a précisé que l'entreprise corrézienne conserverait ses implantations françaises et son périmètre d'activité. Selon les projections communiquées par Loar Group, LMB Aerospace devrait générer environ 60 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2026, pour un EBITDA ajusté estimé à près de 30 millions de dollars.

**LMB Aerospace, un maillon stratégique de la défense française**

Fondée en 1956 à Malemort-sur-Corrèze, LMB Aerospace s'est imposée comme un acteur de niche dans la conception et la fabrication de ventilateurs et de moteurs électriques destinés aux environnements critiques. LMB Aerospace fournit des systèmes de refroidissement indispensables à la fiabilité des équipements militaires, notamment pour l'avion de combat *Rafale,* l'hélicoptère *Tigre* ou encore certains systèmes embarqués terrestres et navals. Cette position en fait un fournisseur récurrent des grands maîtres d'œuvre de la défense française.

Selon les données publiques, LMB Aerospace emploie environ **75 salariés** hautement qualifiés. L'entreprise réalise une part significative de son activité à l'export, avec près de **30 %** de son chiffre d'affaires déjà réalisé aux États-Unis avant la vente. Cette internationalisation progressive a été avancée par ses anciens dirigeants pour justifier l'ouverture du capital et la recherche d'un adossement industriel plus large.

Cependant, cette vente de LMB Aerospace a suscité des réserves au sein même de l'appareil d'État. D'après des informations publiées par *Usine Nouvelle*, la Direction générale de l'armement avait émis un **avis défavorable** lors de l'instruction du dossier. La DGA aurait notamment recommandé une entrée de Bpifrance au capital, solution finalement écartée. Malgré cet avis, le gouvernement a validé la cession, estimant que les garanties juridiques et opérationnelles étaient suffisantes pour préserver les intérêts stratégiques nationaux.

**Une décision politique au cœur des débats de souveraineté**

La vente de LMB Aerospace à Loar Group a rapidement pris une dimension politique. Plusieurs

responsables et élus ont dénoncé la cession d’un actif industriel jugé critique pour l’autonomie stratégique française. Les critiques portent à la fois sur le signal envoyé aux partenaires européens et sur la dépendance accrue vis-à-vis d’acteurs extra-européens dans un contexte de réarmement généralisé.

Face à ces attaques, l’exécutif a multiplié les prises de parole pour défendre lacohérence de sa décision. Le ministère de l’Économie a rappelé que le régime français de contrôle des investissements étrangers permettait d’imposer des contraintes strictes aux investisseurs non européens. Il a également souligné que des sanctions étaient prévues en cas de non-respect des engagements pris par Loar Group.

De son côté, Loar Group a cherché à rassurer sur ses intentions industrielles. Le groupe américain a insisté sur la complémentarité technologique de LMB Aerospace avec son portefeuille existant et sur la nécessité de renforcer les capacités industrielles face à une demande mondiale en forte croissance. Cette approche s’inscrit dans un mouvement plus large de consolidation du secteur aéronautique et de défense, marqué par une intensification des acquisitions transfrontalières.

**Jehanne DUPLAA**
Armee.com/lmb
29 janvier 2026